



# Recommandations de la mission « flash » Suite aux épisodes de grêle

**1**

Activer les cellules départementales d'urgence dans tous les départements concernés

**2**

Mobiliser au niveau national toutes les têtes de réseau en capacité de contribuer à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté au niveau local

**3**

Activer les modalités prévues en cas de reconnaissance de force majeure ou de circonstances exceptionnelles dans le cadre de la PAC et de la réglementation nitrates

**4**

Élargir le fonds d'urgence et l'abonder à hauteur de 40 millions d'euros

**5**

Organiser la solidarité nationale auprès des départements touchés pour accompagner la reconstruction des bâtiments agricoles

**6**

Recenser des témoignages de terrain pour illustrer l'efficacité des dispositifs de protection contre la grêle et encourager leur appropriation

**7**

Investir dans la formation pour développer la culture de la gestion du risque en agriculture